



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Juin 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	23	03
Vote			
A l'Unanimité	Pour :	23	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

L'an 2021, le Jeudi 17 Juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la Salle des Délibérations, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2021.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (18h37) - Mme FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE (18h15) - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS _____ (20)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

11 Juin 2021

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

06 JUIL. 2021

REPRÉSENTÉS : M. Jacques ANSELME (ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO) - M. Albert LOSAT (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme Valérie ARICIQUE (ayant adonné procuration à Mme Fabienne FARAJJE) ____ (03)

et de sa publication le :

06 JUIL. 2021

ABSENTS : M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE _____ (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptée.

D_20210617_22

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal du 25 juillet 2020 adoptant le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Juin 2021

- Vu le Compte Administratif de la Commune présenté par le Maire dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Libellés	Réalizations			Restes à réaliser			Résultat CUMULE
	Fonctionnement	Investissement	Budget Global	Fonctionnement	Investissement	Budget Global	
Recettes	10 153 176,93	1 846 853,17	12 000 030,10		4 401 600,00	4 401 600,00	
Dépenses	9 903 008,39	1 854 207,31	11 757 215,70		4 955 834,72	4 955 834,72	
Résultats de l'exercice	250 168,54	-7 354,14	242 814,40		- 554 234,72	- 554 234,72	
Résultats reportés	404 824,30	538 218,75	943 043,05				
Résultats de clôture	654 992,84	530 864,61	1 185 857,45		-554 234,72	-554 234,72	631 622,73

- Considérant que le Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur Municipal ;
- Ayant entendu l'exposé de l' élu municipal, rapporteur des Finances Locales ;
- Monsieur le Maire étant sorti, le Conseil siégeant sous la présidence de Madame Jocelyne MOCKA, Premier Maire Adjoint ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A L'UNANIMITE,

Article 1

D'Approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 de la Commune de Trois-Rivières.

Article 2

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE